

## FICHE D'INSCRIPTION

**SPHERE MMA  
ACADEMY**

Remplissez le formulaire ci-dessous et inscrivez-vous pour devenir membre

 Termes et conditions :

En soumettant ce formulaire, j'accepte les termes et conditions du club de MMA, y compris le règlement intérieur, les règles de sécurité, la politique de confidentialité et la décharge de responsabilité en cas de blessures.

NOM et Prénom :

Adresse :

E-Mail :  Tél :

Date de Naissance :       Renouvellement :  oui  Non

J J M M A A

### Choix de votre abonnement et mode de règlement

<input type="checkbox"/> MMA avancé : <b>7 000 Fr/mois</b>	<input type="checkbox"/> Mensuel par espèce
<input type="checkbox"/> MMA novice : <b>6 000 Fr/mois</b>	<input type="checkbox"/> Mensuel par chèque
<input type="checkbox"/> STRIKING : <b>6 000 Fr/mois</b>	<input type="checkbox"/> Mensuel par virement
<input type="checkbox"/> Carnet de 10 cours : <b>9 000 Fr</b>	<input type="checkbox"/> Annuel en 1 fois (10% de réduction)
<input type="checkbox"/> Paiement à la séance : <b>1 000 Fr</b>	<input type="checkbox"/> Annuel en 2 fois
<input type="checkbox"/> Kids dès 8 ans : <b>3 500 Fr/mois</b>	<input type="text"/> Fr Jour de l'inscription
	<input type="text"/> Fr 30 j après l'inscription

15% étudiant (sous présentation d'une carte étudiant)

+

Certificat médical à la pratique du MMA, Lutte, , Boxe, Boxe Thaïlandaise , BJJ en loisir et compétition

+

Frais d'inscription annuel (licence + frais de dossier) : **5 000 Fr**

#### Adhérent mineur

oui

non

#### Contact d'un parent :

Nom :

Prénom :

Tél :  E-Mail :

#### Plus d'informations :

BP 141607 - 98701 ARUE - TAHITI  
+ 689 89 23 63 01  
www.spheremma.academy  
spheremma@gmail.com

Signature (Tuteur légal  
si mineur)

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

## **Article 1 : Objet et Champ d'Application**

Le présent règlement intérieur a pour objet de préciser les modalités de fonctionnement de l'association SPHERE MMA ACADEMY, conformément à ses statuts. Il s'applique à tous les membres de l'association, ainsi qu'à toute personne participant aux activités organisées par celle-ci.

## **Article 2 : Adhésion**

Pour devenir membre de l'association, toute personne doit :

1. Remplir un formulaire d'adhésion.
2. Payer la cotisation fixée par l'assemblée générale.
3. Accepter et respecter les statuts de l'association ainsi que le présent règlement intérieur.

## **Article 3 : Disciplines Pratiquées**

L'association propose les disciplines suivantes :

- MMA et disciplines associées
- Lutte et disciplines associées
- Boxe Thaïlandaise (Muay-Thai) et disciplines associées
- Boxe Anglaise et disciplines associées
- Jiu-Jitsu Brésilien et disciplines associées
- Cardio

Ces disciplines sont ouvertes aux adultes et aux enfants, selon les créneaux horaires définis par l'association.

## **Article 4 : Horaires et Lieux des Entraînements**

Les horaires et lieux des entraînements sont affichés au siège de l'association, sur les réseaux sociaux et sur le site internet. Toute modification sera communiquée par le même biais. Les membres doivent respecter les horaires et lieux définis pour chaque discipline.

## **Article 5 : Comportement et Discipline**

Les membres doivent :

1. Respecter les autres membres, les instructeurs et le personnel administratif.
2. Suivre les consignes des instructeurs.
3. Adopter un comportement fair-play et respecter les règles des disciplines pratiquées.
4. Éviter toute forme de violence en dehors des cadres d'entraînement et de compétition.
5. Ne pas consommer d'alcool ou de substances illicites dans les locaux de l'association.

## **Article 6 : Hygiène**

Pour des raisons d'hygiène, il est demandé à chaque membre de :

1. Porter une tenue propre et adaptée à la discipline pratiquée.
2. Utiliser une serviette personnelle lors des entraînements.
3. Veiller à une hygiène corporelle irréprochable.
4. Nettoyer le matériel utilisé après chaque entraînement.
5. Participer au nettoyage quotidien des tatamis et sanitaires

## **Article 7 : Sécurité**

Les règles de sécurité suivantes doivent être respectées :

1. Porter les équipements de protection adaptés (gants, protège-dents, protège-tibias, etc.).
2. Informer immédiatement l'instructeur en cas de blessure ou de malaise.
3. Ne pas pratiquer en cas de blessure grave ou de contre-indication médicale.

## **Article 8 : Entraînements des Enfants**

Les enfants doivent être accompagnés par un adulte jusqu'au début de l'entraînement et récupérés à la fin de celui-ci. Les parents doivent s'assurer que leurs enfants respectent les règles de l'association.

## **Article 9 : Compétitions et Stages**

L'association organise et participe à des compétitions et stages. Les membres souhaitant y participer doivent :

1. Être à jour de leur cotisation et licences des fédérations.
2. Avoir l'accord des instructeurs.
3. Respecter les règlements spécifiques de chaque compétition ou stage.

## **Article 10 : Gestion des Cotisations et des Finances**

Les cotisations sont fixées par l'assemblée générale. Tout retard de paiement peut entraîner la suspension temporaire ou définitive du membre concerné.

## **Article 11 : Sanctions**

Toute infraction au présent règlement intérieur peut entraîner des sanctions allant de l'avertissement à l'exclusion définitive de l'association. La décision sera prise par le bureau exécutif après avoir entendu le membre concerné.

## **Article 12 : Modification du Règlement Intérieur**

Le présent règlement intérieur peut être modifié par l'assemblée générale sur proposition du bureau exécutif ou d'au moins un quart des membres de l'association.

## **Article 13 : Entrée en Vigueur**

Le présent règlement intérieur entre en vigueur dès son adoption par l'assemblée générale.

---

Signature (Tuteur légal si mineur)